

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: Un an 10 fr.; France et Etranger: 12 fr

Les voleurs poursuivis

Ce n'est pas à Tunis que dame Thémis, civile ou militaire, opère malgré certaines campagnes de presse qui ne sont point oubliées et n'ont eu aucune action pour la faire marcher, c'est à Madagascar.

Il y a là-bas, à Tananarive, un vaillant journal le « Madécasse » qui a entrepris une campagne de salubrité publique contre les « voleurs » embusqués dans les administrations publiques. Ses campagnes étayées sur des documents arrivent à des résultats auxquels nous sommes très rarement parvenus malgré nos dossiers pleins de preuves parce que le mot d'ordre était de toujours couvrir les brebis galeuses pour ne pas éclabousser le protectorat comme si celui-ci ne l'était pas plus par celles des Vigné d'Octon, dans la « Guerre Sociale » ou dans son livre la « Sœur du Burnous », par Pontois, l'ancien président du tribunal civil de Tunis, dans les « Odeurs de Tunis » Jacques Dhur dans le « Journal » de Paris, de Monnot dans la « Libre Parole », de Morizet dans la « Humanité », et d'autres.

Notre vaillant confrère de la grande île vient de provoquer coup sur coup quelques révocations importantes en attendant la suite des enquêtes ordonnées, l'envoi de plusieurs mandats d'arrêt, le rappel en France à l'échelle de Port-Saïd d'un ingénieur des Travaux publics en route pour rejoindre son poste etc, etc.

« Allons, très bien. Nous finirons, dit-il, par obtenir l'assainissement de ce pays.

« MAIS A QUAND L'ARRESTATION DU GRAND COUPABLE ?

« Patience, cela viendra.... »

Le grand coupable dont parlerait le « Madécasse » serait le gouverneur général lui-même !

Tableau !

Emporté par son ardeur belliqueuse, notre crâne confrère ne craint-il pas les foudres d'une justice coloniale toujours prête à rendre des services plutôt que des arrêts ?

Un autre journal qui suit une politique plutôt gouvernementale le « Phare » de Majunga s'élève avec force contre la concession scandaleuse à une grosse société dite des Grands Domaines de la totalité des terres cultivables, des rizières en un mot, de tout un district comprenant quatorze villages et 20.000 indigènes !

Les indigènes dépouillés de leurs rizières ont saisi la Chambre de Commerce de Majunga qui s'est empressée de protester avec énergie auprès du gouvernement local.

Il est plus que probable que les protestations resteront lettre morte et les malheureux dépouillés de leurs rizières...

En vérité, elle est belle l'administration coloniale ainsi comprise et si demain Madagascar était à feu et à sang il faut avouer que nous aurions fait tout ce qu'il fallait pour cela puisque nous nous conduisons comme des bandits pour être agréables à de puissants et hauts seigneurs de la République des camarades.

Nous espérons pourtant que le gouvernement de M. Poincaré ne permettra pas qu'une pareille spoliation puisse se accomplir et cassera aux gages l'auteur responsable de cette criminelle concession, fut-il le plus Garbit de tous les gouverneurs généraux coloniaux.

Il n'est pas admissible que le gouverneur général d'une colonie puisse faire des largesses à des sociétés ou des particuliers de tout un territoire sur le dos d'une collectivité de vingt mille âmes que l'on met sur la paille et pousse aux pires extrémités.

Madagascar est loin, c'est vrai, mais il n'est pas aux antipodes.

Les responsables s'en apercevront.

A la Banque de Tunisie

on souscrit sans frais à 490 francs aux bons à 6 pour cent et à lots du CREDIT NATIONAL 4 lots de 500.000 francs, 12 lots de 100.000, etc., etc.

BULLETIN

Le pain est toujours cher malgré la baisse des blés

Pourquoi le pain est-il à 1 fr. 10 le kilo quand le blé tendre varie de 77 à 80 francs le quintal et le blé dur de 70 à 80 fr. 50 ?

Singulier pays que celui-ci où le pain est taxé, non par le gouvernement ou les municipalités mais par un boulanger élu par ses pairs président d'une association professionnelle de la boulangerie !

C'est crevant.

Si la farine de première qualité, on ne nous dit pas laquelle, est cotée réellement à 118 francs le quintal ce sont les minotiers qui devraient être écharpés pour oser prélever un bénéfice de cette importance sur un aliment aussi indispensable que le pain.

Malgré toute sa bonne volonté, le résident général ne peut être au four et au moulin à la fois mais il peut bien tout de même faire demander à ses services compétents de lui fournir les raisons de cet écart et pourquoi c'est un boulanger qui passant par dessus la tête des autorités se permet de décréter des oukases qui, on peut en être certain, sont scrupuleusement suivis parce qu'ils procurent des bénéfices exagérés qu'ils auraient bien tort d'abandonner.

Cependant, il y a d'innombrables exceptions qui ne suivent pas à la lettre les ordres donnés et vendent toujours le pain un sou au-dessous du prix fixé par le président des mitrons, ce qui démontre bien que les bénéfices réalisés par les affiliés sont exagérés et devraient être l'objet d'une attention particulière de nos autorités municipales ou gouvernementales.

En tout cas il est admissible que nous le répétons que ce soit un boulanger qui fixe les prix du pain. Nous ne sommes pas encore en pays de soviets. Cela viendra peut-être un jour mais jusque-là nous avons des autorités légalement constituées qui sont investies de la charge de diriger les destinées du pays ou d'administrer les villes et c'est à elles seules, et à personne d'autre, qu'incombe celle de taxer le pain.

La Société Générale

reçoit sans frais les souscriptions aux BONS DU CREDIT NATIONAL avec Lots, rapportant 6 o/o nets. Prix d'émission: 490 francs.

Un vent de folie chez les cheminots

CHEMINOTS,

Pour le quart colonial et pour toutes nos revendications, préparons nous pour la bataille ! Tous au Syndicat !

(Communiqué)

Nous avons relevé comme il fallait la conduite de certains cheminots qui poursuivent leurs camarades aux pires extrémités pour obtenir des améliorations à leur situation qui sans être princière leur permet toutefois de ne pas trop médire des temps présents et de goûter aux bonnes choses de la vie.

En est-il de même en Algérie ? Nous sommes trop près d'elle pour ne point savoir ce qui se passe chez nos voisins.

Les cheminots algériens de l'Etat sont des fonctionnaires au même titre que que tous leurs camarades des administrations publiques et cependant eux seuls n'ont pas encore le quart colonial, leurs allocations diverses arrivent à peu près au 15 pour cent des appointements.

Pourquoi, dira-t-on, cette différence de traitement entre salariés du gouvernement ?

Parce que les chemins de fer de l'Etat ont un budget propre, autonome, qui, en raison des déficits d'exploitation ne permet point de leur octroyer pour le moment le quart colonial; les dirigeants s'emploient de leur mieux à restreindre les dépenses pour donner au personnel

l'indemnité algérienne comme à tous les fonctionnaires.

Ils savent qu'ils peuvent compter sur leur directeur qui est animé des meilleures intentions à leur égard mais à l'impossible nul n'est tenu et ils doivent faire confiance et savoir attendre.

Mais comme ici il y a les mauvais bergers qui poussent le troupeau de braves gens dans les mauvais chemins pensant sans doute pouvoir par un déclenchement de grève arriver au résultat envisagé de décrocher plus vite le quart colonial, objet de leurs rêves.

Si on ne le leur a pas encore accordé c'est qu'on n'a réellement pas pu le faire après toutes les interventions des délégués financiers.

Ont-ils oublié ce que leur a coûté la grève de 1920 ?

Ils feront bien de se méfier et de regarder à deux fois aux conséquences avant de se jeter dans une aventure où ils auraient toute la colonie contre eux car le temps est passé où l'on « s'amusaît » si l'on peut dire, devant les mouvements ouvriers, souvent déclenchés pour des riens, des fadaises.

Il va sans dire que si nos braves cheminots locaux s'avisent de vouloir s'associer au mouvement pour obtenir quelques petits avantages supplémentaires qui feraient d'eux une classe particulièrement favorisée à côté de leurs camarades d'Algérie, ils joueraient aussi gros jeu et pourraient bien certainement regretter leur moment de folie car on ne pourrait pas appeler autrement la désertion du travail dans la période d'activité actuelle.

Nous comptons sur leur bon sens pour éviter les représailles auxquelles ils devraient forcément s'attendre.

Echos et Nouvelles

Le Bey en France

Depuis dimanche soir le bey foule le sol de notre chère patrie où il reçoit le plus chaleureux accueil.

Lui qui n'est jamais sorti de Tunis va être émerveillé des richesses incomparables qui vont passer sous ses yeux comme dans un Kaléidoscope de Marseille à Paris, Versailles, Rambouillet, Toulouse Luchon.

Ce sera au retour le sujet de bien des conversations au sein de la famille beylicale.

Nous allons vivre par la pensée ce beau voyage dont notre excellent confrère Tillot nous rendra compte au jour le jour.

Si nous pouvions désirer quelque chose c'est que le bey charmé par la sympathie de l'accueil et ébloui par la beauté des sites recule son retour pour suivre une cure d'eau bienfaisante que lui conseilleront sans doute les médecins qui l'accompagnent.

Nos vœux d'heureux séjour accompagnent le souverain loyal et ami de notre pays.

Au barreau de Tunis

Nous adressons nos plus vives et sincères félicitations à Mlle Gérard, fille de l'estimé commerçant et sœur du docteur qui vient de prêter serment d'avocat à une récente audience.

Nous souhaitons à la jeune avocate beaucoup d'affaires et de gros succès.

La Société Générale

loue des compartiments de coffres-forts depuis 40 francs par an ou à raison de 5 francs par mois.

Garde de colis et de caisses d'argenterie

Naissance

Mme et M. Jules Boullier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Consul de Finlande, membre de la Chambre de Commerce de Tunis, nous font part de la naissance de leur fils, Louis-Paul-Emile.

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents, et nos meilleurs souhaits de bonheur au nouveau-né.

Mariage

Mardi a été célébré à Sousse le mariage de Mlle Marguerite Portelli, nièce de notre ami, M. François Portelli, directeur du « Journal de Tunis » avec M. R. Gabert, ingénieur adjoint des Travaux publics à Sousse.

Nous prions les nouveaux mariés d'agréer nos vœux bien sincères de bonheur et de prospérité.

La Société Générale

délivre des billets et des lettres de crédit circulaires payables dans le monde entier.

Isabelle Eberhardt

Nous avons lu dans la « Dépêche de l'Est » sous la signature de notre excellent confrère André Servier un article sur Isabelle Eberhardt qui nous a étonné de ce confrère d'habitude mieux inspiré.

On se doutait bien que « l'éternelle nomade » aimait les « aventures » mais personne jusqu'ici n'avait mis les points sur les l comme vient de le faire Servier faisant craquer de son piedestal cette vierge folle.

Pourquoi avoir réveillé ce passé ténébreux ?

N'eût-il pas mieux valu le laisser enseveli à jamais dans l'oubli ?

Nous doutons que Mme Bulliod, qui a entrepris de faire éditer les « Journaliers de la bonne nomade » soit très échantée de cette réclame.

De la Bonne besogne

La « Régence » l'excellent journal de notre ami la colonel Félicy vient de publier une remarquable étude sur la Tunisie et les établissements de spectacles

N'était sa longueur nous l'aurions reproduit bien volontiers car il traite de main de maître une question qui intéresse tout le public et les finances du pays.

Nous voulons espérer que le cabinet du résident général n'aura pas manqué de le mettre sous les yeux de M. Lucien Saint qui en fera certainement son profit

Nous avons dans les jeux une source de revenus, une poule aux œufs d'or qu'il faut faire revivre dussent tous les Martinier en crever de dépit.

Succès universitaires

Nos félicitations à notre jeune confrère Jean-Luc Gallini, de la « Dépêche Tunisienne » qui vient de passer avec succès sa 2^{me} année de licence en droit à Alger.

Le futur avocat est le neveu de notre ami regretté le sénateur Gallini.

M. Gabriel Valensi, fils de notre ami, M. Raymond Valensi, ingénieur-architecte, vient d'enlever avec succès à Paris les examens pour l'obtention du diplôme d'ingénieur-chimiste.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Manifestations de sympathie à M. Raichlein

Le Syndicat d'initiative a demandé à M. Raichlein de conserver la présidence du Syndicat d'initiative sa situation lui permettant d'opérer une liaison fructueuse entre le syndicat de Tunis et l'office national du tourisme à Paris.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a bien voulu consentir à la garder, nous n'en attendions pas moins de son dévouement aux intérêts de la Tunisie qu'il continuera à bien servir en France.

A. M. BUZIE

Le départ du sympathique directeur des agences du Comptoir national d'Escompte de Paris pour Bordeaux étant imminent le gouvernement n'a pas voulu laisser quitter la Tunisie sans le récompenser de l'aide efficace qu'il a trouvée en lui pendant la guerre et plus récemment pour l'organisation de la loterie tunisienne et lui a conféré la croix de grand officier du nichan itikhhar.

Nous prions MM. Raichlein et Buzié d'agréer nos félicitations et nos meilleurs souhaits les accompagnant dans leurs nouvelles résidences.

L'élection Sénatoriale en Corse

C'est avec une profonde indignation que nous avons appris l'élection sénatoriale de Coty en remplacement de notre cher disparu le sénateur Gallini.

Les dernières nouvelles nous font espérer que le Sénat renverra à ses partants l'homme qui a instauré dans l'île l'élection sous la menace du fusil d'un bandit.

Encore les minotiers

Nous n'avons guère l'habitude de puiser nos informations dans le journal des colons, une fois n'est pas coutume car ses renseignements corroborent les nôtres à savoir que la population est victime d'une bande louche d'odieus profiteurs qui devraient être pendus haut et court à tous les becs de gaz pour leur apprendre à être honnêtes en ces temps de crise suraiguë, de malaise général, alors surtout que la spéculation s'exerce sur une denrée de première nécessité :

« La baisse des prix des céréales, brutalement survenue depuis la semaine dernière, dit notre confrère, a fâcheusement impressionné le marché et interrompu de nombreuses transactions en cours.

« Les affaires déjà conclues en ont été également affectées, car il n'est de chinoïseries qui n'aient été inventées par certains acheteurs pour ne pas prendre livraison.

« Nous pouvons citer le cas d'un colon à qui son blé a été refusé sous prétexte qu'il contenait une proportion insignifiante de graine de volba ; à peine 25 grammes dans un sac de 100 kgs ! Et ce colon nous rappelait l'époque où, ayant vendu son blé beaucoup moins cher, et la hausse étant survenue dans l'intervalle, le même acheteur acceptait pour le même prix jusqu'à ses balayures ! Avons-nous oublié nous mêmes l'abominable pain qu'on nous faisait manger à ce moment là ?

« Il a dû se former la coalition habituelle entre les principaux minotiers en vue d'avilir les cours, et de profiter du besoin d'argent des agriculteurs pour les obliger à vendre à n'importe quel prix.

« On ne peut que regretter qu'une semblable entente n'ait pas eu lieu entre les producteurs, qui, grâce à leur organisation coopérative, pourraient parfaitement mettre leurs céréales en magasin, au besoin recourir au warrantage, et attendre ainsi des temps meilleurs sans encombrer le marché de leurs produits livrés tous en même temps. »

C'est à dire qu'au lieu d'être simplement victimes des bandits de minotiers nous le serions aussi des producteurs, nous serions comme qui dirait en tre deux coups de fusil...

Et le gouvernement tolère cela ! Non seulement il le tolère mais il semble même encourager la spéculation parce qu'il en retire un bénéfice douanier qui tombe dans ce tonneau des Danaïdes que sont aujourd'hui les finances tunisiennes qui ont à faire face à des charges beaucoup trop lourdes pour un pays à capacité contributive réduite comme la Tunisie.

Qu'importe à nos dirigeants dont la devise semble être : paie ou creve.

Cela peut aller un certain temps mais il arrive un moment où le contribuable excédé regimbe et se livre aux pires extrémités.

Dieu nous garde de cette éventualité mais il serait bon que nos dirigeants ne perdent pas de vue que nous sommes fort jaloux et que nos moindres fautes sont exploitées et commentées dans les milieux indigènes qui commencent à douter de nos méthodes et à se demander si un « autre » protectorat ne ferait pas mieux leur affaire

Nous sommes donc arrivés à un tournant qui peut être dangereux si nos gouvernants ne voient pas le danger et ne prennent les mesures que comporte une situation extrêmement délicate où l'existence même de notre protectorat, pourrait être en jeu.

Les opérations électorales du Pas-de-Calais

Le Sénat après examen des opérations électorales dans le Pas-de-Calais a annulé l'élection de M. Petit, ancien président de la Cour d'Appel d'Amiens, pour fuite devant l'ennemi.

Voici le débat qui s'est engagé à ce sujet le 28 juin dernier devant la haute assemblée :

M. Paul Dupuy expose que le 5^e bureau, chargé de vérifier ces opérations,

conclut à l'annulation de l'élection de M. Amédée Petit.

M. Gallet, qui était intervenu une première fois, maintient ses dires contre M. Amédée Petit.

Les défenseurs de M. Petit sont allés, dans le Pas-de-Calais, dire que le 5^e bureau n'a pas voulu retenir les griefs que j'avais développés à cette tribune, qu'on n'a pas voulu les examiner.

En réalité, c'est par un scrupule exagéré de jurisprudence que le 5^e bureau n'a pas examiné les faits que j'avais portés à la tribune.

M. Jenouvrier. — Ce n'est pas un scrupule exagéré. C'est par respect.

M. Gallet. — Convaincus de la réalité des accusations que j'avais dirigées contre M. Petit, les membres du 5^e bureau ont préféré se tenir sur un autre terrain. Mais ma loyauté est en cause. Je ne veux pas qu'on puisse dire que j'ai apporté sans raison à cette tribune des accusations sans fondement. M. Petit pourrait se présenter devant les électeurs en innocent (mouvements divers).

M. Doumergue, président. — Il n'y a que les personnes condamnées par les tribunaux qui sont considérées comme coupables.

M. Gallet maintient que M. Petit est coupable d'avoir fui devant l'ennemi en 1914 et espère que le Sénat votera à l'unanimité l'invalidation.

M. Regnier. — Je respecte et j'admire la magistrature, mais après avoir lu la lettre et le témoignage du Préfet et de l'ancien Préfet, je ne puis dire que les accusations portées contre M. Petit soient dénuées de fondement.

M. Gallet. — L'opinion attend du Sénat un acte d'énergie. Il ne faut pas que l'on puisse dire qu'alors que les décisions impitoyables ont été rendues contre de pauvres poilus qui avaient cédé à un moment de faiblesse, un ancien Président de Cour d'appel est ménagé, bien qu'il soit coupable de fautes graves (Très bien !).

M. Duplantier appelle également les conclusions d'invalidation. Il s'étonne que les faits reprochés à M. Petit n'aient donné lieu de la part de la Chancellerie à aucune sanction. Quant au fils Petit, qui a accompagné son père dans sa fuite et qui était juge suppléant à Arras, son père le fit remplacer par un vieux magistrat à partir de la rentrée d'octobre 1914, par ce que le poste était dangereux. Aujourd'hui il est juge à Béthune où il a été élevé sur place en 1921 à la 2^e classe.

M. Leture, conseiller, qui avait pris la fuite avec M. Petit a été nommé successivement Premier Président à Caen, chevalier de la Légion d'honneur et Conseiller à la Cour de Cassation, M. Tournon, qui avait également accompagné M. Petit, est Procureur général à Rabat et a été décoré. Deux conseillers partis avec M. Petit ont été décorés et nommés Présidents de chambre : un à Amiens, l'autre à Dijon.

Les magistrats restés à Amiens en 1914 ont été brimés par M. Petit. Ils n'ont obtenu ni avancement ni décorations. Le Sénat peut appliquer une sanction morale à la conduite de M. Petit. Quant aux autres, qui avaient fui avec ce dernier, leur acte est aujourd'hui couvert par l'amnistie de 1919. Nous regrettons donc les amnisties imprudemment votées. M. Maurel, conseiller de l'Ordre de la Légion d'Honneur pourrait intervenir.

Nous avons apporté sans haine et sans crainte des faits corroborés par des documents officiels. Il est temps que la loi s'applique à tous également et que les magistrats qui ne se sont point conduits en bons français soient châtiés. Le pays aspire à la justice absolue qui est la même pour tous et à laquelle chacun doit le respect. (Vifs applaudissements).

M. Bachlat, sénateur du Pas-de-Calais, soutient la thèse opposée.

— Notre pays a souffert et souffre encore de l'invasion. Nous sommes chatouilleux autant que quiconque sur le point d'honneur. Moi-même j'ai été maltraité par les allemands qui m'ont condamné et m'ont imposé les travaux les plus répugnants. A mon retour de prison j'ai trouvé ma femme mourante à la suite des privations qu'elle avait subies. (Vifs applaudissements).

M. Doumergue. — Votre conduite a été digne de tout éloge et vous parlez avec courage. (Nouveaux applaudissements).

M. Bachelet. — Si mes amis et moi avions cru que M. Petit n'avait pas fait son devoir en 1914, nous n'aurions pas soutenu sa candidature, M. Petit n'est pas ici. On a porté aujourd'hui contre lui des accusations qu'on n'a pas connues. Je demande que ces accusations soient éclaircies et que le 5^e bureau soit chargé de procéder à une enquête.

M. Jenouvrier (président du 5^e bureau) expose les considérations qui ont guidé celle-ci dans sa détermination.

— Je comprends qu'une assemblée appelée du vice d'une élection renvoie l'élu devant ses électeurs, car elle suppose que le vice constaté à la première élection aura disparu. Supposons que pour les raisons données par M. Duplantier nous brisions les élections du Pas-de-Calais et que le collège électoral de ce département réélise ensuite M. Petit. Le Sénat croirait-il, alors, devoir briser la décision éclairée des électeurs ?

M. F. Albert. — Nous allons éclaircir la décision qui aura été brisée.

M. Jenouvrier. — Je suis convaincu que s'il agissait ainsi, le Sénat entrerait dans une voie singulièrement dangereuse, puisque selon la passion du moment, il écarterait les hommes régulièrement élus. Nous avons trouvé un vice dans les opérations électorales du Pas-de-Calais. Des bulletins blancs ou nuls n'ont pas été joints au dossier. Il ne nous a pas paru que nous ne pouvions pas calculer exactement la majorité absolue. M. Petit ne l'avait dépassé que d'une voix. Cela suffisait pour casser l'élection. Quand après

M. Duplantier j'ai entendu le héros qu'est M. Bachelet venir indiquer combien on est chatouilleux dans le Pas-de-Calais sur les questions d'honneur, j'avoue que le réquisitoire de M. Duplantier m'a paru singulièrement s'atténuer. Je crois donc que la sagesse c'est d'annuler l'élection pour vice de forme et d'adopter la conclusion du 5^e bureau dans l'esprit où il les a présentées sans plus et sans moins. (Applaudissements).

M. L. Perrier appuie la proposition d'enquête supplémentaire déposée par M. Bachelet.

M. Dominique Delahaye est partisan de l'invalidation immédiate.

L'enquête n'est pas ordonnée. L'annulation des opérations électorales du Pas-de-Calais est ensuite prononcée.

Le président proclame en conséquence M. Petit invalide.

×

Pour mettre en harmonie le réquisitoire du sénateur Duplantier, ancien préfet, avec le vote du Sénat prononçant l'invalidation de M. Petit le gouvernement devrait d'abord arracher les croix qu'il a distribuées imprudemment aux magistrats fuyards et ensuite les jeter à la porte de la magistrature où ils ne sont plus à leur place après leur conduite honteuse devant l'ennemi et récompenser ceux qui ont fait bravement leur devoir en restant à leur poste.

Nous nous trompons peut-être mais il nous semble bien qu'un ancien magistrat de Tunisie serait visé par l'honorable sénateur.

Amnistie ou pas amnistie les magistrats dénoncés du haut de la tribune du Sénat sont désormais flétris et indignes de prononcer des jugements contre leurs compatriotes.

Une caravane indigène en France

L'Association des Anciens Elèves du Lycée Carnot a organisé un voyage en France.

Le départ aura lieu le 14 juillet, la caravane visitera Marseille, Lyon, Paris, Rouen, Saint-Etienne et Nîmes et sera de retour à Tunis le 5 août.

C'est là une excellente initiative, la Tunisie en retirera certainement beaucoup de profit.

Souhaitons qu'une semblable caravane soit organisée tous les ans.

Raymond Valensi
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

Imprimerie de la Renaissance
Télép. 3.34 11, Rue Al-Djazira TUNIS
PRIX MODÉRÉS

La Côte du Soleil

Korbous

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Masseurs diplômés expérimentés. Les Hôtels sont exploités par la compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thermes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comprenant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris). Un restaurant caché est installé à Korbous. Location de villas et d'appartements. Transports automobiles en auto-car — Maison Berliet, Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 18 h. 1/2 en hiver.

**POUR VOS TRACTEURS
POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

Le lait	le plus
concentré	riche
suisse	en crème

BERNA

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

Maison de Pyrotechnie

Fondée en 1888

J. Paonessa & Fils

Artificiers

Inventeurs de Projectiles de Guerre
Fabricateurs de S.A. le Boj et de la ville de Tunis
Ateliers à Bizet. — Magasin de vente: 3, rue de Brotagne

Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées

TRIBUNES EN LOCATIONS
Téléphone: 4.30

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.
PUBLIE LE DIMANCHE

Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages
Le N° ordinaire et le Magazine réunis 30 pages

Abonnements à EXCELSIOR dans les Départements et Colonies:
Trois mois 18 fr. — Six mois 34 fr. — Un an 65 fr.

Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE:
Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR:
Trois mois 2 fr. 50 — Six mois 4 fr. 50 — Un an 8 fr.

Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE: Un an 15 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5479), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuits les plus intéressantes.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon BLOCH Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et de premières qualités — **Boccaro et Nizard** — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, — Tunis **J. & A. BEMBARON**. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Accoutreur et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lissac, pp^{re}, 1, Place Pichon - Sousse — Gâteaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Ateliers de Modes — Maisons de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brai frères et Cie, pp^{re}.

Pharmacie Scemama diplôme de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. M. le Dr Cuénot — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercurie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant "Perrin", des parapluies "Revel" et parfumerie "Ary's". — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE-DUX, propriétaire - Sousse Tunisie — consommations de premier choix - Liqueurs marquées.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 117, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Champ-ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia-Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincailleurie - Ferronnerie - arti. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohameds Ellamti - Sousse.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz **MAUD** Madame Maud Euvé Hyeres (Var)
Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira — Tunis

Fabrique de Lits
en tous genres et de tous systèmes
(Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 — TUNIS
Téléphone: 9.41

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé **J. BELL** est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE - MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements et toutes opérations de Banque
Et toutes opérations sur titres
Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**
DÉPÔT DE COLIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffitte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M.
J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les 4, 15 et 25 février à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN
DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or, Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

Aux Ames & Munitions de France
Spécialité de Fusils à baguette, à percussion
Centrale et à Hammerless
Choix de Revolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 = Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
→ 7, Rue Amilcar — TUNIS ←
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFFE de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Télép. 1.39 - Adresse Télég. : PELLET - TUNIS

L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis — Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
correspondants sur toutes les places de France et l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial
"Assurances"
(19^{me} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS".
Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}
(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valotte-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS